

DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY

D-2016/112

Subventions. Prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques). Demande de Subvention au FNP (Fonds National de Prévention).

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds national de prévention (FNP), rattaché à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), est géré par la Caisse des Dépôts.

Il participe au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, de mesures de prévention proposées par les collectivités, ceci conformément à un programme national d'actions triennales. La subvention attribuée vise à compenser le temps des agents investis pour la réalisation de la démarche de prévention.

Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents dans le cadre de leurs activités professionnelles représente un enjeu important pour une collectivité et contribue à son bon fonctionnement. A cet égard, la Ville de Bordeaux s'est engagée depuis longtemps dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail et, depuis 2011, cet objectif est formalisé au travers du Document Unique de prévention des risques professionnels.

En 2015, la direction de l'Education a conçu de façon participative, et en associant les représentants du personnel, un plan d'amélioration des conditions de travail des agents des écoles (ACTAE). Ce plan d'action, global, prend en compte les risques identifiés, physiques et psychosociaux, auxquels sont spécifiquement exposés les agents des écoles.

Le Fonds National de Prévention est sollicité pour participer au déploiement de l'une des actions de ce plan. Cette action de prévention concerne les troubles musculo-squelettiques, générateurs de maladies professionnelles et de restrictions d'aptitude pour ces agents. Concrètement, il s'agit d'un programme d'échauffements et d'étirements, élaboré avec le médecin de prévention, qui permet de rendre les agents acteurs de leur santé au travail et ainsi de contribuer à préserver celle-ci.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation aux instances paritaires de la Ville (Comité Technique du 17 mars 2016 et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail du 7 décembre 2015 et du 6 avril 2016).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de la prévention des troubles musculo-squelettiques ;
- décider de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds national de prévention (FNP) afin d'accompagner cette démarche ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier

La recette liée à la subvention du Fonds National de Prévention sera portée au budget 2016 sur la P0670001 fonction 213 compte 625.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Madame CUNY ?

MME CUNY

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, à Bordeaux, nous sommes extrêmement soucieux du bien-être de nos agents et nous nous sommes engagés, depuis longtemps, dans une démarche d'amélioration continue de leurs conditions de travail afin de protéger la santé et d'assurer la sécurité des personnels des écoles. En 2015, la Direction de l'Éducation a mis en place ACTAE qui est un plan d'Amélioration des Conditions de Travail des Agents des Écoles en associant les représentants du personnel. Je remercie d'ailleurs ici notre brillantissime Adjoint aux Finances de son soutien pour ce beau plan d'action global qui a permis de mettre en place un certain nombre de choses : 46 écoles bénéficient maintenant de tranches à pain et nous travaillons aussi sur l'actualisation de la Charte des écoles en concertation avec la DSDEN. Je ne vous ferai pas toute la liste de ce qui a déjà été fait.

Nous sollicitons aujourd'hui le Fonds National de Prévention afin de développer ce programme de prévention des troubles musculo-squelettiques élaboré avec le Médecin de prévention en direction des 900 agents statutaires des écoles.

Je vous remercie et je tenais à dégrouper cette délibération parce que c'est une véritable avancée pour le bien-être de nos agents. Merci.

M. LE MAIRE

Monsieur GUYOMARCH ?

M. GUYOMARCH

Oui, Monsieur le Maire merci, mes Chers Collègues, le projet ACTAE, comme l'a exposé Madame CUNY à l'instant, montre s'il en était besoin que notre collectivité s'est engagée dans des démarches participatives qui tendent à améliorer les conditions de vie de nos agents au travail. La prévention, on ne le dira jamais assez, c'est l'affaire de tous. Et dans notre collectivité, elle mobilise bien évidemment les services de ressources humaines, l'encadrement, la Médecine du travail, ça a été dit, les représentants des personnels et les agents eux-mêmes, mais aussi les instances paritaires et de dialogue social. Je pense en particulier au Comité technique et au CHSCT auxquels, dans ces instances, j'ai l'honneur de participer sous l'autorité de Nicolas FLORIAN.

Les TMS – Troubles Musculo-Squelettiques – sont reconnus véritablement comme des entités de maladie professionnelle et on le sait qu'ils impactent la vie au travail, mais bien au-delà du travail, ils impactent la vie privée des agents et sont très souvent sources de mal-être, voire de difficultés interrelationnelles, quand ce n'est pas d'absentéisme et au-delà de problèmes de reclassement des agents au travail.

L'expérimentation sur les échauffements et les étirements qui a été menée auprès des agents de certaines de nos écoles est remarquable et exemplaire, mais elle n'aura de portée que si elle est étendue et pérennisée. La demande instruite auprès du Fonds National de Prévention dont la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et de la fonction hospitalière est gestionnaire avec la Caisse des Dépôts se penchera sur la demande qui a été faite de subventions et d'aides par le biais de sa Commission indemnités et prévention. Et vous savez, Monsieur le Maire, que je serai attentif à cette demande.

À l'exemple de ce qui est porté dans le projet ACTAE, il nous faut poursuivre au sein d'autres directions générales ces mesures de prévention et de bien-être au travail qui peuvent d'ailleurs être mises en œuvre sans forcément avoir recours au service d'intervenants extérieurs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci et bravo aussi pour cette initiative à notre Adjoint chargé des Ressources humaines et à notre Adjoint chargé de l'éducation.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

MME MIGLIORE

Délégation de Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, délibération 2016/114 « ilot armagnac. Aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase. Avenants aux marchés de travaux. »